

- H.TSINK.190695.-
MINISTERE DE L'INTERIEUR
CHARGE DE LA SECURITE ET
DU DEVELOPPEMENT URBAIN

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité --Travail--Progrès

DIRECTION GENERALE DE
L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

DIRECTION DE L'ORGANISATION ET
DE LA REGLEMENTATION

SERVICE DES AFFAIRES GENERALES

RECEPISSE **D**E **D**ECLARATION
D'ASSOCIATION

N° 115 /MICSD/DGAT/DOR/SAG.-

(/u la Loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'Association ;
(/u le Décret du 16 Août 1901 portant règlement d'Administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

// e Ministre de l'Intérieur certifie avoir reçu du Président de l'Association dénommée CONSEIL DE CONCERTATION DES O.N.G. DE DEVELOPPEMENT (C.C.O.D), une déclaration en date du 27 Octobre 1993 par laquelle il fait connaître la constitution de ladite association ayant pour objet de servir de cadre de concertation et de partenariat entre les ONG de développement, en les renforçant dans leur travail de base, par un échange d'expérience, et servir de porte parole des associations membres pour les problèmes d'intérêt collectif et dont le siège social est fixé à Brazzaville 5 bis, rue Kidila Moukondo Brazzaville.

AMPLIATIONS :

- PM/CAB..... 2
- SGG/BC..... 2
- MICSDU/CAB.... 2
- DGAT..... 2
- DOR/SAG..... 4
- DST..... 2
- DGPN..... 2
- J.R.C..... 2
- ARROND. 2
- INTERESSE..... 2
- ARCHIVES..... 2/24.

Fait à Brazzaville, le 06 juillet 1995

P. LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR, CHARGE DE LA SECURITE, ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,
P.O. LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE,

- Albert BALEHOLA.-